

ASSEMBLEE GENERALE DU CROM DE SOUSSE

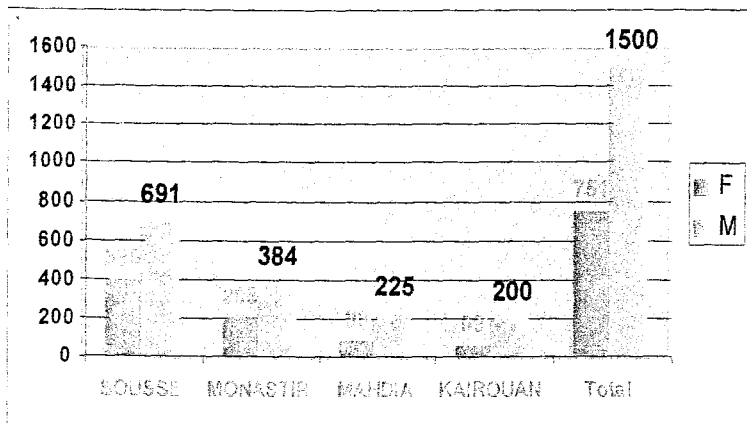
Du 07-01-2006

RAPPORT D'ACTIVITES

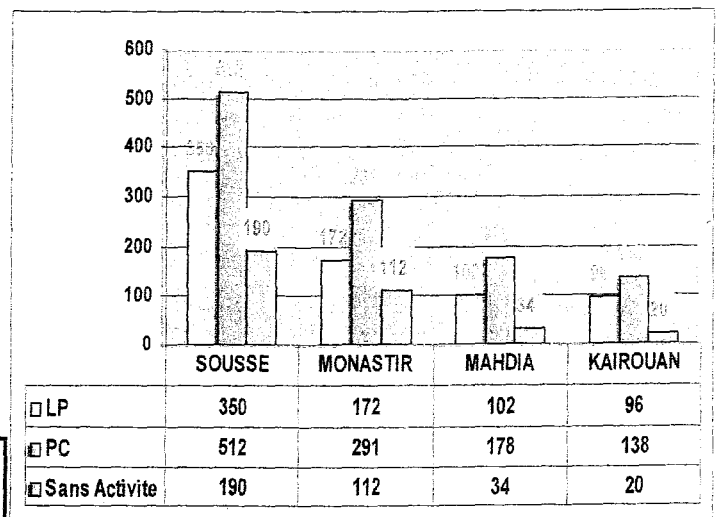
ANNEES 2004 ET 2005

Le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins de Sousse institué par la loi N° 91-21 du 13 mars 1991 et son décret d'application N° 91-1647 vient de clôturer sa quatorzième année.

Le C.R.O.M de Sousse compte actuellement 2300 médecins inscrits dont 1119 exerçant dans le secteur public et parapublic et 720 dans le secteur libéral.



Sexe	1.7	1.8	2.5	3.4	2
Ratio	1086	592	314	259	



Répartition par sexe et par gouvernorat

Répartition par mode d'exercice et par gouvernorat

Nous vous présentons dans ce rapport le bilan d'activités des 2 dernières années (2004 et 2005).

Le nombre de réunions du bureau du CROM de Sousse est de 22 à raison d'une réunion toutes les trois semaines

Dans ses activités diverses, le CROM de Sousse s'est appliqué :

- A faciliter la tâche des confrères et à les aider dans leur exercice professionnel en réglant les problèmes courants relatifs aux conditions d'exercice.
- A défendre l'honorabilité de la profession.
- A contribuer à la réflexion sur les problèmes de santé et de l'exercice médical en Tunisie

Activités courantes relatives aux conditions d'exercice :

Pour une meilleure gestion des activités courantes rentrant dans les prérogatives du Conseil Régional, Le CROM de Sousse a procédé :

- *A l'acquisition du nouveau local du CROM de SOUSSE après de longues démarches et à l'ameublement du local et l'acquisition du matériel informatique nécessaire qui nous a facilité énormément la tâche, convaincu que le travail ordinal doit se faire dans des conditions honorables et décentes .*
- *A aider à l'élaboration des contrats types de conventions avec le travail de la commission des conventions dont un des membres de notre CROM fait partie intégrante.*

- *Au développement et à la finition de la base des données des médecins de la région actuellement à jour et du listing ayant permis l'édition du tableau de l'ordre de Tunisie en collaboration avec la commission nationale de l'informatique . D'ailleurs un site du CNOM a été mis au point dont l'adresse est : WWW.ordre-medecins.org.tn*

Dans le cadre des activités courantes, nous citons :

1- Inscriptions et les demandes de qualification :

Au cours des 2 dernières années, nous avons enregistré 344 nouvelles inscriptions(164 en 2004 et 180 en 2005) et 149 demandes de qualification en tant que spécialiste ou compétent.

2- Ouvertures et fermetures de cabinets médicaux :

Nous avons autorisé en 2004 – 2005 l'ouverture de 152 cabinets médicaux par rapport à 129 au cours des années 2002 - 2003. Nous avons constaté l'augmentation de fermetures (27 contre 12 en 2002 - 2003) et de transferts (63 contre 51 en 2002 - 2003).

3- Remplacements :

Nous avons enregistré 135 demandes de remplacement par rapport à 73 en 2002-2003 . Ces chiffres reflètent certes une augmentation mais non la réalité. Le CROM insiste toujours sur l'importance de la déclaration des remplacements pour préserver les droits des médecins remplaçants et remplacés.

4- Conventions :

Le CROM de Sousse a reçu au cours des 2 dernières années 312 conventions pour visa contre 346 en 2002 – 2003 .

La majorité de ces conventions (soit 131) sont établies avec les Ministères de l'intérieur et la santé publique et un nombre conséquent de conventions avec les foyers et les crèches.

Une commission pour étudier ce type d'exercice de la médecine (le conventionnement) a été créée lors d'une séance de coordination, où chaque conseil régional à été représenté par un membre ainsi qu'un représentant du conseil national. La commission a effectué plusieurs réunions au siège du conseil régional de Sousse et a permis l'élaboration de différents modèles de contrats selon le type d'exercice (arabe et français) déjà disponibles au conseil national et aux différents conseils régionaux ainsi qu'au site du CNOM.

Le CROM de Sousse a toujours veillé à assurer la légalité dans l'exercice de cette forme de médecine, légalité qui s'appuie sur le respect du Code de Déontologie et des lois en vigueur. Le CROM insiste sur le caractère obligatoire du visa du CROM pour tout contrat de convention (médecine du travail et de contrôle) excluant la médecine curative.

Le CROM de Sousse s'est attelé également à sauvegarder l'honorabilité de la profession :

1/ Par le respect d'honoraires minimums par vacation : 20 d 000 pour les médecins généralistes et 25 d 000 pour les spécialistes.

2/ Par l'exigence de clauses notifiant le droit de résiliation avec des conditions juridiques acceptables et honorables.

3/ Par l'insistance sur le principe de l'indépendance professionnelle du médecin vis à vis de l'administration, ainsi que sur le respect du secret professionnel. Le CROM de Sousse s'est toujours aussi soucieux du respect des intérêts et droits des populations visées dans ces formes de convention préventives ou de contrôle.

Avec cette démarche qui consacre la légalité et défend l'honorabilité du médecin et de la médecine, le CROM de Sousse a été amené à refuser le visa pour plusieurs projets de conventions ce qui a permis le recours à des rectifications bénéfiques pour les médecins .

5- Plaintes :

L'examen des plaintes représente l'activité la plus importante du CROM de Sousse. 67 plaintes ont été enregistrées au cours de ces 2 dernières années et ont été instruites (80 plaintes en 2002-2003)

Ces plaintes se rapportent surtout à des irrégularités envers les dispositions déontologiques : utilisation de titres non reconnus, attitude non confraternelle et également des fautes de la pratique quotidienne : prescription abusive de psychotropes ainsi que des écarts dans l'APC....

La plupart des plaintes ont été résolues à l'échelle du CROM de Sousse, certains dossiers ont été transmis au Conseil National et proposés pour une traduction devant le conseil de discipline .

Nous souhaitons de tous les confrères plus de soutien et d'aide afin de pouvoir instaurer une autodiscipline, condition d'un exercice honorable et de meilleurs rapports de confraternité.

Activités de formation médicale continue:

Comme le stipule l'article 14 du code de déontologie , la Formation Médicale Continue constitue un devoir moral et déontologique et a fait partie intégrante des activités du CROM de Sousse. Ainsi nous avons organisé et participé à plusieurs tables rondes abordant des sujets divers mais d'actualités et qui ont suscité beaucoup d'intérêt :

- *Organisation de « la première journée de l'ordre de SOUSSE » sur le thème : « La relation Médecin – Malade » ; cette journée va devenir une tradition(Mai 2005).*
- *Une table ronde sur le problème de la démographie médicale qui s'est déroulée au sein des JMC de SOUSSE .(Décembre 2005).*
- *Participation aux journées de médecine légales de Monastir sur le thème : « Le dossier médical informatisé et le secret professionnel »(octobre 2005)*
- *Participation à la journée de l'amicale de la Faculté de Monastir : « Faut – il réformer les études médicales ? » .Une conférence intitulée «La réforme de l'assurance maladie et l'exercice médicale »a été présentée par un membre du CROM .*
- *Participation à une table ronde sur l'organisation de l'ordre au Maghreb à Tunis au sein des Journées Médicales Maghrébines .(Décembre 2005).*
- *Présentation et participation par deux conférences sur « le secret médical sur le plan déontologique » et « le secret médical dans le dossier informatisé » dans le cadre de la réunion de coordination de HAMMAMET .(Avril2005).*
- *Participation à la journée médicale de Mahdia .*
- *Participation à une conférence organisée par la Faculté de Médecine de Sousse : « Conférences de consensus » (Mai 2004)*

- Participation à la journée médicale : «Le 1^{er} Colloque international Tuniso – Canadien de médecine familiale »(Sousse Juin 2004).

Nous demeurons convaincu de son utilité et nous recommandons au nouveau bureau d'engager une réflexion en profondeur sur les mécanismes de coordination de la FMC au sein de la région.

Jumelage avec le conseil de l'ordre de ANNABA :

Le CROM de SOUSSE a participé dans le cadre de son jumelage avec l'Ordre de ANNABA à :

*Une journée de « Sensibilisation des professionnels de la santé à la démarche Qualité dans le domaine de la santé » qui s'est déroulée le 24/02/2005 .

*La 8^{ème} journée de déontologie médicale » et une conférence a été présentée par un membre de l'ordre de SOUSSE : « Médecine : art , science et conscience » qui s'est déroulée à Constantine . (Constantine , Juin 2005)

*Le CROM a invité nos confrères algériens, d'Annaba , d'Alger et de Constantine pour participer à notre journée de l'ordre de SOUSSE (Mai 2005) .

Activité de coordination :

Dans le cadre de ses prérogatives le CROM de Sousse a participé à plusieurs réunions et à des actions se rapportant à l'exercice médical.

Nous avons ainsi participé à :

- Quatre séances de coordination sous l'égide du Conseil National .
- Cinq réunions inter CROM dont une à SOUSSE qui ont permis l'harmonisation des points de vue entre les CROMS sur des points pratiques .

Ces réunions ont traité surtout de la médecine dans le secteur touristique, des centres médicaux , du secret médical , de l'informatisation du dossier médical , de la démographie médicale , des relations médecins-média, des compétences et qualifications, des conventions et des honoraires , de l'assurance maladie du point de vue éthique et déontologique et d'autres problèmes dans l'exercice Médical (cabinet de groupe, centre de diagnostic...)

- Notons par ailleurs que le CROM de Sousse est représenté aux conseils scientifiques des facultés de Médecine de Sousse et de Monastir et du rectorat de Monastir .

**Pour Le CROM de Sousse
Le Secrétaire Général
Dr BEN DHIA Chebil**